
Séance du 11 avril 2022**Convocation du :** 07/04/2022**Ordre du jour :****Nombre de membres en exercice** : 11**Présents** : 7**Représentés** : 4**Votants** : 11

- Réseau fibre : mise en place réseau aérien !
- Budget CCAS
- Budget communal & vote des taux d'imposition
- Subvention aux associations
- Questions informations diverses

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril, à 9 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGOUROUX

Etaient présents : Jacques VIGOUROUX, Quercy GOLSSE, Diana MARION, Ghislain LAMBERMONT, Chantal DEBRUYNE, Nathalie BAGES, Jean HOCHDOERFFER

Représentés : Eric BEILLEVAIRE par Diana MARION, Guillaume AUREL par Ghislain LAMBERMONT, Sandy BACIECKO par Nathalie BAGES, Jean-Philippe GUITARD par Jacques VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Nathalie BAGES

Approbation des PV des 2 dernières séances.

DE 2022 012 CCAS budget annexe 2022

Le budget du CCAS 2022 est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 7135,80 €. (voir acte budgétaire - arrêté 2022_17 et annexes)

DE 2022 013 Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Suite à la présentation du budget communal, considérant les besoins de financement pour l'année 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales, soit pour 2022 :

- TFB 29,53 %
- TFNB 29,05 %

DE 2022 014 PUYCELSI BUDGET 2022

Le budget communal 2022 est voté à l'unanimité et s'équilibre :

- en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de : 385 601,22 €, dont 129 237,22 € d'excédent reporté ;
- en section d'investissement à la somme de : 613 164,42 €, avec en dépenses : 494 259,20 € de restes à réaliser et en recettes : 139 641,62 € de restes à réaliser et 312 174,91 € d'excédent reporté.

Le vote se fait par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement. (voir acte budgétaire arrêté n° 2021_18 et annexes)

DE 2022 015 Détail de subvention 2022 - compte 6574

M. le Maire indique que suite au vote du budget ou a été ouvert un crédit au compte 6574 correspondant aux subventions, la ventilation des subventions accordées doit être validée par le conseil municipal.

Parmi les dossiers de demande de subventions reçus :

- le Souvenir Français dans le cadre de sa mission d'entretien des tombes, monuments et stèles de combattants

- les Makis Cattas pour l'acquisition d'un barnum de 3 m x 3 m

il propose que leur soit allouée une subvention de fonctionnement d'un montant de 150,00 € chacune

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'attribution de subventions qui seront imputées au compte 6574 de la manière suivante :

- 150,00 € pour les Souvenir Français

- 150,00 € pour les Makis Cattas

Questions diverses

MM. Cadiou et Le marchand souhaitent créer un cours de gymnastique et demande les procédures et les conditions pour accéder aux salles de la commune

Le Médiathèque demande la salle polyvalente pour une journée complète, le matin pour les classes de l'école et l'après midi comme d'habitude.

Nathalie BAGES fait part de l'avancement du projet de commémoration du centenaire du monument aux morts qui sera célébré lors de la commémoration de l'armistice de 1918, le 12 novembre 2022 et notamment sur la possibilité de créer un bivouac comme en 1914 par et avec la participation de l'association des Diables Bruns . Le lieu l'implantation reste à définir.

Fin du conseil 11H

Jacques VIGOUROUX

Quercy GOLSSE

Diana MARION

Ghislain LAMBERMONT

Chantal DEBRUYNE

Nathalie BAGES

Jean HOCHDOERFFER